

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DDCT 116 Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'équipement polyvalent associatif Patronage Laïque Jules Vallès (15^e).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ;

Vu l'avis du conseil du 15^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'équipement polyvalent associatif Patronage Laïque Jules Vallès 15^e.

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget d'investissement 2016 chapitre 23, compte 2313.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO